



## La nue propriété=actif réalisable en cas de surendettement ?

Par **ENPANNE\_old**, le **21/10/2007** à **11:38**

bonjour,  
Licenciée depuis 3 ans (j'en ai 53) je suis en état de **surendettement** et compte faire constater cette situation car malgré mes recherches je ne trouve pas de travail et suis "en allocation solidarité = +/-400 euros/mois.  
Malgré tout je suis nue-propiétaire de la maison de mes parents alors qu'ils en ont l'usufruit. **La nu-propriété est-elle un actif réalisable en cas de surendettement.** Quel risque, s'il y en a un, fais-je courir à mes parents, si je déclare mon surendettement et que j'ajoute que je suis nu-propiétaire de leur maison ?  
Merci pour toute réponse  
enpanne